

Décision complémentaire à la décision du 1^{er} septembre 2019 portant délégation de signature au Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES)

La directrice générale du Groupe des écoles nationales d'économie et statistique,

Vu le décret n° 2010-1670 du 28 décembre 2010 relatif au Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES), notamment son article 15,

Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination de Madame *Catherine* Gaudy, directrice générale du GENES,

Vu l'arrêté du 25 mai 2011 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels titulaires des corps de catégories A, B et C au directeur général du GENES,

Vu la délibération du conseil d'administration du GENES du 22 juin 2011 portant délégation de pouvoirs au directeur général du GENES,

Vu la délibération du conseil d'administration du GENES du 10 novembre 2011 modifiée portant approbation du règlement général du GENES,

Vu la décision du 1^{er} septembre 2019 portant délégation de signature au GENES,

Décide :

Article 1 :

En cas d'empêchement de Mme *Catherine* Gaudy et de M. *Alain* Dive, secrétaire général du GENES, délégation est donnée à M. *Pierre* Biscourp, directeur de l'ENSAE Paris, pour signer tous actes, décisions et conventions, y compris les actes relevant du pouvoir adjudicateur relatifs à la passation des marchés publics.

Article 2 :

En cas d'empêchement de Mme *Catherine* Gaudy et de M. *Alain* Dive, délégation est donnée à M. *Olivier* Biau, directeur de l'ENSAI, pour signer tous actes, décisions et conventions, y compris les actes relevant du pouvoir adjudicateur relatifs à la passation des marchés publics.

Article 3 :

En cas d'empêchement de Mme *Catherine* Gaudy et de M. *Alain* Dive, délégation est donnée à Mme *Marie-Emmanuelle* Godéreaux-Bourdenx, responsable du service des affaires financières du GENES, pour signer tous actes, décisions et conventions, y compris les actes relevant du pouvoir adjudicateur relatifs à la passation des marchés publics.

Article 4 :

En cas d'empêchement de Mme *Catherine* Gaudy et de M. *Alain* Dive, délégation est donnée à M. *Christian* Huchon, responsable du service des ressources humaines du GENES, pour signer tous actes, décisions et conventions, y compris les actes relevant du pouvoir adjudicateur relatifs à la passation des marchés publics.

Article 5 :

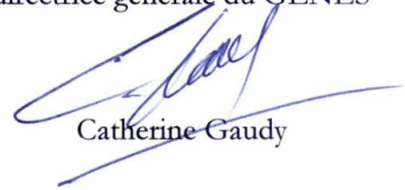
En cas d'empêchement de Mme *Catherine Gaudy* et de M. *Alain Dive*, délégation est donnée à M. *Jean-Marc Dadian*, responsable du service des affaires juridiques et de la maîtrise des risques du GENES, pour signer tous actes, décisions et conventions, y compris les actes relevant du pouvoir adjudicateur relatifs à la passation des marchés publics.

Article 6 :

La présente décision complémentaire est prise pour une durée de trois mois. Elle sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 13 mars 2020.

La directrice générale du GENES

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Catherine Gaudy', is written over a horizontal line.

Catherine Gaudy